Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260330-2026419-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le vingt-quatre mars deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-quatre mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, Mme Émilie JARDÉ, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Tifenn BOUVET, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU, M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absente : Mme Claire JUBAULT, conseillère municipale.

M. Yves-Alain GUIVARCH a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.4.19 - ADMINISTRATION GENERALE - Liste préparatoire à la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur Dehaese, Maire, présente et commente le rapport suivant :

« Le Code général des impôts (article 346 A de l'annexe III) prévoit que la désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les membres de la CIID (dix commissaires et dix suppléants) sont désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de quarante contribuables dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sur proposition de ses communes membres. Aux termes de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires proposés doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. »

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260330-2026419-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de présenter à Rennes Métropole la liste des 3 contribuables suivants :

CFE
Josselin GAUTIER – 18, le Petit Housset – 35830 Betton

Impôts ménages
Marie-Noëlle LERAY – Louvigné – 35690 Acigné
Patrick BOUÉ – 1 rue de Calais – 35690 Acigné.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 31 mars 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Yves-Alain GUIVARCH
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux